

PROMULGATION

RÈGLEMENT RCA25 09008-2

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 6 juillet 2026, le règlement :

RCA25 09008-2 Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2026 (dossier 1264212007).

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la loi et est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Il peut également être consulté sur le site Internet de la Ville à l'adresse montreal.ca/reglements-municipaux/.

FAIT à Montréal, le 15 juillet 2026.

Le secrétaire d'arrondissement,
Chantal Châteauvert